

Contribution de l'UICN à la mise en oeuvre déclaration de Ndjamena

1. Appuyer la mise en place et le fonctionnement des plateformes multi-acteurs, plurisectorielles au niveau régional, sous régional, national et local pour la gestion concertée des problématiques relatives à la transhumance, au braconnage, à la gestion des aires protégées et d'autres activités criminelles transfrontalières ;

- - facilitation de la mise en place des instances de gouvernances locales (plateformes nationale et transfrontalière multi acteurs) autour de la gestion des ressources partagées, notamment l'eau dans le sous bassin Chari Logone ;
- - sensibilisation des acteurs du sous bassin Chari Logone (Cameroun et Tchad) pour la mise en œuvre de la Charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad (gestion pacifique et concertée des ressources du bassin du Lac Tchad) ;
- - promotion des bonnes pratiques d'adaptation au Changement climatique dans le domaine de la pêche, l'élevage et l'agriculture

2. Matérialiser et sécuriser les couloirs de transhumance nationaux et transfrontaliers ;

- Renforcement des capacités des services de conservation des PN de la Benoué, Bouba Ndjida et Sena Oura à lutte contre la criminalité faunique
- Appui à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la criminalité faunique au Cameroun
- Mobilisations des ressources pour la gestion intégrée dans et autour des aires protégées du Tchad et du Nord Cameroun, incluant les questions de transhumance et pastoralisme résilient au changement climatique
- Appui à la productivité de l'élevage pastoral résilient au changement climatique dans Nord Cameroun

4. Opérationnaliser les accords relatifs à la lutte anti braconnage et à la gestion concertée des aires protégées et des corridors transfrontaliers ;

- en préparation un atelier pour la présentation de la base de données WILDEX sur la Collecte et analyse des cas de jurisprudence sur les crimes contre la faune sauvage en Afrique centrale (26 – 27 septembre 2019 à Yaoundé)

7. Organiser une concertation pour l'évaluation des services de conservation actuels des Etats Parties aux Accords impliqués dans la Lutte Anti-Braconnage (LAB), afin de prendre des mesures pour combler leurs lacunes opérationnelles notamment en terme de renseignements et de réponses appropriées des unités spéciales de lutte anti-braconnage ;

- Amélioration des connaissances sur les grands et moyens mammifères, l'avifaune, l'ichtyofaune, la flore ligneuse et la situation socio-économique du Lac Tchad (zone transfrontalière Tchad-Cameroun) pour le Classement du Lac Tchad en site du Patrimoine Mondial

Pour le positionnement des interventions de l'UICN dans les Blocs à transmettre à l'OFAC :

- Binder Leré et périphérie
- BSB Yamoussa
- Complexe Benoué – Bouba Ndjida
- Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma
- Lacs d'Ounianga (Ennedi Ouest) et les écosystèmes sahariens du Borkou et du Tibesti.
- Bassin du Lac Tchad (notamment sur le Sous bassin Chari Logone)
- La Plaine d'Inondation de Waza Logone